



# "Objectif Préhistoire"

## Règlement du 2<sup>ème</sup> Festival du Film de Préhistoire du Pech Merle

9 au 13 juillet 2014 (dates à confirmer)

### I. Objet

Le Festival du film de Préhistoire du Pech Merle « Objectif Préhistoire » a pour objectifs de promouvoir et valoriser la Préhistoire et les disciplines qui lui sont connexes, de sensibiliser un large public à ces thématiques et d'assurer la promotion d'œuvres audiovisuelles dédiées par :

- la diffusion d'une sélection d'œuvres cinématographiques récentes et respectueuses des données scientifiques, traitant de thèmes préhistoriques, de travaux archéologiques et de nouvelles techniques scientifiques de l'archéologie préhistorique,
- l'attribution par un jury compétent de prix récompensant les meilleures productions dans différentes catégories mentionnées dans l'article III
- l'organisation de débats, dialogues et tables ronde en parallèle des projections,
- l'organisation de manifestations connexes de types ateliers, démonstrations, contes ou tout autre voie de médiation.

### II. Dates, organisation et administration du Festival

- « Objectif Préhistoire » est organisé tous les deux ans, par le Centre de Préhistoire du Pech Merle, 46330 Cabrerets.

La deuxième édition du Festival a lieu du 9 au 13 juillet 2014 (dates à confirmer).

- La direction du Festival détermine les orientations du Festival, elle a la responsabilité globale de la sélection et de l'admission des films, ainsi que de la constitution du jury.

### III. Compétition et jurys

#### 1) Thème et cadre

- Tout film récent (produit depuis janvier 2012 pour l'édition 2014), amateur ou professionnel, documentaire, fiction ou animation, de toute durée peut prétendre à être sélectionné au Festival dès lors qu'il traite d'un thème en lien avec la Préhistoire ou l'archéologie préhistorique (disciplines connexes).

- Le Comité de sélection du Festival retiendra, parmi les films qui auront été adressés avant la date limite, une sélection de 15 à 25 films qui seront projetés dans le cadre de la compétition officielle.

- Quatre trophées récompensent les meilleures réalisations, pour des qualités telles que l'originalité du thème abordé ou de la forme, le ton, l'accessibilité du contenu scientifique, la compréhension, l'humour, l'esthétique, la valeur scientifique...

- Ces Prix sont :

- Le Grand Prix du Jury
- Le Prix de la médiation scientifique
- Le Prix de l'approche originale
- Le Prix du public

Sous réserves, un Prix des enfants peut également être décerné.

## 2) Jurys

- Le jury des professionnels

- Le jury est composé de 5 membres, (dont au moins un chercheur en préhistoire, un réalisateur, un journaliste scientifique et un membre d'un autre festival de film) choisis par la direction du Festival. Ce jury est indépendant et souverain.

- Ce jury choisi au sein de ses membres son Président, chargé de le représenter.

- Ce jury visionne l'ensemble des films mis en compétition, et attribue 3 prix : Le Grand Prix du Jury, le Prix de la Médiation scientifique et le Prix de l'approche originale

- Le jury motive ses décisions dans une délibération rendue publique.

- Des mentions spéciales pourront être attribuées à des productions particulièrement dignes d'intérêt.

- le jury public

- Le jury Public vote pendant le festival pour le Prix du public. Ce jury est composé de personnes volontaires qui en font la demande (orale ou écrite) au plus tard lors de l'ouverture du Festival. Le Comité d'organisation se réserve la possibilité de refuser une candidature qui lui apparaîtrait susceptible de compromettre la légitimité de ce jury public. Dans ce cas exceptionnel, la décision des organisateurs sera clairement motivée.

- Les personnes volontaires doivent remplir une fiche d'inscription où elles s'engagent à assister à toutes les projections. Les membres du jury Public notent chaque film selon une fiche de notation pré-établie par l'organisation du Festival.

- Par ailleurs, pendant toute la durée du Festival des bulletins de vote ainsi qu'une urne sont mis à disposition de l'ensemble des spectateurs, leur permettant de noter les films projetés.

- A l'issue des projections, le Jury Public se réunit pour délibérer et attribuer le « Prix du Public » en tenant compte (pour une voix) du résultat du dépouillement des bulletins de l'urne.

- Le jury motive ses décisions dans une délibération rendue publique.

#### **IV. Participation et inscriptions.**

- Pour l'édition 2014, les candidatures doivent être adressées à : « Objectif Préhistoire, Festival du film de Préhistoire du Pech Merle, Centre de Préhistoire du Pech Merle 46330 Cabrerets » entre **le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 17 mars 2014**. Les films envoyés après cette date ne pourront pas prétendre à sélection.
- Les films seront envoyés sur DVD exclusivement, accompagnés de la fiche d'inscription dûment remplie (une fiche par film). Ces copies DVD restent propriété du Festival.
- Peut prétendre à sélection pour le Festival tout film récent et en langue française (ou à défaut, doublé ou sous-titré en français) produit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour l'édition 2014.
- Certains films non sélectionnés pour la compétition pourront toutefois être présentés au public dans le cadre du programme officiel, dans la catégorie « Hors compétition ».
- Un même producteur peut proposer plusieurs films à sélection.
- Les réalisateurs ou les sociétés de production qui auront envoyé un film au Comité d'organisation en vue de son éventuelle sélection seront informés du résultat de cette sélection par courrier postal ou par courriel au plus tard le 14 avril 2014.
- L'inscription est libre de droit.
- **L'inscription au Festival induit acceptation :**
  - de la diffusion libre de droit de l'œuvre dans le cadre de projections à but non commercial pendant le Festival,
  - de l'utilisation totale ou partielle de l'œuvre dans le cadre de la promotion du Festival,
  - d'éventuelles projections connexes au Festival, notamment dans le cadre pédagogique.
- Les films retenus pour la sélection officielle pourront afficher à leur générique la mention :

*« Sélectionné à Objectif Préhistoire 2014, Festival du film de Préhistoire du Pech Merle »*

- Les films récompensés pourront afficher l'une des mentions suivantes :

*« Primé à Objectif Préhistoire 2014, Festival du film de Préhistoire du Pech Merle ».*

*« Prix (dénomination du prix) de Objectif Préhistoire 2014, Festival du film de Préhistoire du Pech Merle ».*

#### **V. Engagement**

La participation à « Objectif Préhistoire », engagée par la signature de la fiche d'inscription vaut pour acceptation sans réserve du présent règlement.